

Décision

Générale

colonial

Décision n° 203 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 203

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 février 1961

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1961

Date du numéro
28 février 1961

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 1124 du 19 octobre 1960 est annulée En application de l'article 32 de l'arrêté local n° 173 du 11 février 1937, portant réglementation de la circulation en Côte Française des Somalis, pour compter du 24 février 1961, M. Tho- lomier, ingénieur des Travaux Publics, est chargé des examens du permis de conduire dans le Territoire, et percevra l'indemnité spéciale à cette charge qui est fixée à cent francs (100 FD.) par examen.